

**Le Président**

## **COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 7 JUILLET 2004.**

Lors de la réunion du 7 Juillet 2004, la Commission nationale du débat public a pris les décisions suivantes :

### **I – Nouvelles saisines**

#### 1/ Projet de Canal Seine-Nord Europe.

La Commission nationale du débat public, saisie par le Président de Voies Navigables de France (V.N.F.) de ce projet, a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public ; elle a cependant recommandé à Voies Navigables de France de mener sous l'autorité du préfet coordinateur une concertation selon les orientations suivantes :

- les modalités de cette concertation devront assurer une information complète et claire du public et lui permettre, notamment à l'occasion de réunions publiques, de s'exprimer sur tous les aspects du projet (enjeux, caractéristiques, financement, impacts).

- la concertation portera à la fois sur des questions de portée générale (notamment conséquences possibles du projet en termes de flux économiques sur les activités du bassin de la Seine - de la région parisienne à l'embouchure - et des ports français de la Manche-Mer du Nord) et sur des problèmes plus localisés (desserte de Cambrai, devenir du canal du Nord, incidences sur les crues de la Somme et de l'Oise).

Voies Navigables de France arrêtera en fonction de ces orientations les modalités précises et le calendrier du débat et en informera la CNDP.

Enfin la Commission nationale a chargé un de ses membres, M. DEVISSE, de suivre cette concertation.

\*

La Commission nationale du débat public a pris cette décision en considérant :

- qu'une concertation menée depuis novembre 1993, dans le cadre de la circulaire Bianco, de façon continue et approfondie avait permis de traiter de l'opportunité du projet en tenant compte de ses différents enjeux fonctionnels, territoriaux et environnementaux,

- que ce projet avait été inscrit aux différents documents (français ou européens) de programmation des grandes infrastructures en 1985, 2002, 2003, 2004,

- que la décision ministérielle du 4 Mars 2002, retenant le "fuseau N3" pour le tracé du canal, ne valait pas "mention au Journal Officiel ou publication régulière" au sens du décret du 22 octobre 2002, mais arrêta néanmoins les caractéristiques principales du projet,

- qu'enfin la lettre ministérielle du 22 avril 2004 avait demandé au Président de V.N.F. "d'engager dès que possible les études d'avant projet."

Dès lors, il n'a pas semblé justifié à la Commission nationale d'engager un débat public sur un projet aussi avancé.

## **II – Débats décidés.**

- **Projet de route et de TCSP à la Réunion.**

La Commission nationale, ayant reçu des maîtres d'ouvrage le dossier du débat, l'a considéré comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Elle a approuvé le calendrier proposé et a fixé le début du débat au 2 septembre et sa fin au 17 novembre 2004.

Elle en a également approuvé les modalités avec les précisions suivantes :

- la commission de pilotage du débat public devra se doter d'un dispositif performant de traitement des questions du public et veiller à ce que les maîtres d'ouvrage et les experts y répondent en temps utile pour alimenter la progression du débat,

- elle devra présenter aux assemblées consultées non seulement le rapport des maîtres d'ouvrage mais également les comptes rendus des colloques (notamment sur les sujets non traités dans le rapport),

- enfin elle devra veiller à ce que, dans les colloques, soit couverte toute la palette des points de vue d'experts. La CNDP est à sa disposition pour l'aider dans cette recherche.

- **Projet Fos 2XL.**

M. Georges MERCADAL, Président de la commission particulière, a exposé à la commission le contenu de son compte rendu sur ce débat qui s'est achevé le 24 juin dernier. Cette présentation et la discussion qui a suivi seront pris en compte par le Président pour la rédaction de son bilan du débat qui sera diffusé avec le compte rendu dans les prochaines semaines et au plus tard le 25 août 2004.

- **Projet d'aménagement routier Caen-Flers.**

Le Président du comité de pilotage du débat public mis en place par le maître d'ouvrage (les départements du Calvados et de l'Orne) pour organiser et animer le débat public sur ce projet a transmis son compte rendu à la commission et M. Georges MERCADAL, que celle-ci avait chargé de suivre ce débat qui s'est achevé le 2 juillet, a présenté des observations à la commission.

Le compte rendu et le bilan du Président de la commission nationale seront rendus publics dans les prochaines semaines et au plus tard le 2 septembre prochain.

- **Projet de ligne LGV PACA.**

M. Philippe MARZOLF, Président de la Commission particulière, a informé la commission nationale de l'état d'avancement de la préparation de ce débat et a proposé à la commission nationale, qui l'a décidée, la nomination de deux nouveaux membres de la CPDP : Mme de LAUZIERES et M. COROT.

- **Projet d'AREVA Georges BESSE II à Tricastin.**

Le maître d'ouvrage (AREVA) chargé de l'organisation du débat public décidé a adressé à la Commission nationale le dossier à soumettre au débat public et le calendrier proposé pour celui-ci. La Commission nationale a considéré le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public et a adopté le calendrier proposé ; le débat public aura lieu du 1<sup>er</sup> septembre au 22 octobre 2004.

- **Projet ITER en Provence.**

La Commission nationale du débat public a constaté qu'au terme d'une prolongation de 6 mois du délai laissé au maître d'ouvrage pour présenter à la CNDP le dossier du débat public, le Commissariat à l'Énergie Atomique avait transmis un premier projet de dossier qui ne peut être considéré comme le dossier complet destiné à permettre le débat public ; d'autre part, la décision internationale sur ce projet n'est toujours pas prise. Dans ces conditions, il n'est pas possible de poursuivre la préparation du débat public.

La Commission nationale a donc décidé de suspendre l'activité de la commission particulière chargée d'animer ce débat et a chargé M. LEGRAND de continuer à suivre l'évolution du dossier.

- **Projet de liaison routière Grenoble Sisteron (A51).**

La Commission nationale du débat public, qui avait décidé le 2 juin dernier l'organisation d'un débat public sur ce projet et l'animation de ce débat public par une commission particulière, a nommé M. Daniel RUEZ, membre de la CNDP, Président de cette commission particulière, et M. PEIFFER membre de celle-ci.

Yves MANSILLON